

OFFRE RÉSERVÉE AUX INDIVIDUELS (HORS STRUCTURES AFFILIÉES) · ANNÉE CIVILE 2024

- ▶ Si je suis adhérent à une structure départementale, je contacte directement mon syndicat pour m'abonner.
- ▶ Si j'ai quitté récemment une structure départementale, je dois le renseigner lors de mon abonnement. Complétez le bulletin ci-dessous.



Vous pouvez également vous **abonner** à la revue *Abeilles & Fleurs*, **assurer** vos ruches et **cotiser** à Eco-Emballage via le site internet de l'UNAF : www.unaf-apiculture.info

Veillez à ce que tous les champs soient remplis et indiquez bien votre numéro de téléphone et votre adresse mail pour faciliter les échanges.

Mme Mlle M. NOM/Structure non affiliée : Prénom :

Adresse :

CP : Ville : Tél.

E-mail : Pays :

Nombre de ruches : Moins de 50 De 50 à 199 Plus de 200



ADHÉSION À L'UNAF

Vous devez être adhérent à l'UNAF pour souscrire à un abonnement.

- ▶ **Adhésion 2024 à l'UNAF : 5,00 €**
- ▶ **Offre d'abonnement 2024 :** Je m'abonne pour un an, soit 11 numéros..... **36,00 €**
Je m'abonne pour un an depuis l'étranger..... **46,00 €**

Total (adhésion + abonnement) : **41,00 €** **51,00 €**

OPTIONS

■ **REDEVANCE ÉCO-EMBALLAGE :** 0,08 € x nombre de ruches = € (Les attestations Eco-Emballage seront envoyées sur demande).

■ ASSURANCE RUCHES

Je souhaite assurer mes ruches. J'ai bien noté que l'assurance couvre la période à partir de **la date de réception du règlement par l'UNAF** jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. En adhérant au contrat collectif d'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des documents suivants : « Conditions générales » (incluant la responsabilité civile « dans le temps »), « Tableau des montants de garantie et des franchises », « Fiche d'information sur le prix et les garanties » (incluant le « Document d'information sur le produit d'assurance »), sur le site Internet de l'UNAF : www.unaf-apiculture.info

Formule 1	Formule 2 (ex-formule 3A)	Formule 3 (ex-formule 3B)
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers dans le cadre de votre activité apicole. ▶ Défense pénale et recours. <p>Franchise RC : 280,00 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Formule 1. ▶ Dommages subis par vos ruches suite à : incendie/explosion, événements climatiques à caractère non exceptionnel (tempête, grêle, poids de la neige) ou à caractère exceptionnel (inondation, glissement de terrain...), transport. ▶ Catastrophes naturelles : franchise légale. ▶ Vol et vandalisme : franchise 10 % avec un minimum de 200,00 €. <p>Franchise : 228,00 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Formule 2 incluant un remboursement bien supérieur.
0,076 € par ruche	<p>1,347 € par ruche</p> <p>Remboursement maximum par ruche : 150,00 € du 01/03 au 30/09 et 112,50 € le reste de l'année.</p>	<p>2,193 € par ruche</p> <p>Remboursement maximum par ruche : 250 € du 01/03 au 30/09 et 187,50 € le reste de l'année.</p>

Les attestations Eco-Emballage seront envoyées par l'UNAF sur demande. Les attestations d'assurances seront envoyées par Groupama dans le mois suivant l'adhésion.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT / RÉCAPITATIF DE MA COMMANDE :

Adressez votre règlement à l'ordre de l'UNAF :
5 bis, rue Faÿs - 94160 Saint-Mandé
TVA intracommunautaire :
n° IBAN FR76 1558 9297 4408 5907 5954 008
Attention ! Nouveau RIB :
ne plus utiliser l'ancien compte bancaire.

Total inscription : 41,00 € 51,00 €
Total assurance : € Formule choisie : Formule 1 Formule 2 Formule 3
Total Eco-Emballage : €
Total commande : €*
(*) Arrondir à l'euro supérieur.

Aucune facture ne sera établie sauf demande expresse à l'UNAF.

ADHÉREZ à notre Centre National Technico-Economique Scientifique Apicole



Oui, je souhaite adhérer au Centre National Technico-Economique Scientifique Apicole.

Je complète ce formulaire que j'envoie avec mon chèque à l'ordre du CNTESA : 5 bis, rue Faÿs - 94160 Saint-Mandé. Année 2024

NOM¹ : Prénom¹ : Adhésion au CNTESA :

Adresse : · Nombre de ruches³ : 25 € TTC franco

..... · Association, syndicat 50 € TTC franco

Code postal : Ville : Signature :

Tél. E-mail² :

(1) Nom du responsable, s'il s'agit d'associations, syndicats ou collectivités. (2) Indispensable pour recevoir, échanger des informations, invitations et autres, en temps réel.

(3) Indispensable pour déterminer votre collège d'appartenance au sein de l'association.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au 01 41 79 74 40 ou marie.baptista@unaf-apiculture.info